

"La Fabrique RATP"

CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME "LA FABRIQUE RATP" DUDIT SITE

Etabli par la RATP, Établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro RCS Paris **B 775 663 438** et dont le siège social est sis 54, quai de la Râpée, 75599 PARIS CEDEX 12, (standard téléphonique : +33 1 58 78 20 20)

La présente convention a pour objet de définir les termes, modalités et conditions de l'adhésion au programme « La Fabrique RATP » présent sur le site internet www.lafabriqueratp.fr également couramment dénommé aux présentes : le dispositif « La Fabrique RATP » ou « La Fabrique RATP ».

Article 1 – Présentation du dispositif "La Fabrique RATP"

Le dispositif dénommé "la Fabrique RATP" a pour objectif principal de faire tester à des sélections d'adhérents au dispositif « La Fabrique RATP » de nouveaux produits et services de la RATP et de les associer à des événements présentant un caractère informatif sur la vie de l'entreprise RATP.

Article 2 – Définition du membre de "La Fabrique RATP"

Toute personne signataire de la présente convention d'adhésion à "La Fabrique RATP" s'engage à respecter les modalités et règles définies dans le cadre de la convention. La souscription à la présente convention d'adhésion est ouverte à toute personne physique majeure, quelle soit ou non salariée de la RATP –mais dans ce dernier cas elle devra se déclarer comme telle lors de son adhésion à « La Fabrique RATP »), utilisatrice des transports publics en commun franciliens, titulaire ou non d'un abonnement à un titre de transport public en Ile de France.

Les modalités et critères de sélection des membres de "La Fabrique RATP" sont librement arrêtés par la RATP.

Article 3 - Date de conclusion, prise d'effet et durée de la convention d'adhésion

La présente convention est réputée conclue et prend effet à la date d'envoi par la RATP au membre de son code d'identification personnel.

La présente convention d'adhésion est conclue pour toute la période du dispositif "La Fabrique RATP".

La RATP et tout membre de "La Fabrique RATP" peuvent chacun mettre fin à tout moment à la présente convention dans les conditions prévues en ses articles ci-dessous relatifs à la résiliation.

Article 4 – Adhésion du membre effectuée à ses seuls risques et périls.

4.1. L'adhésion du membre à « La Fabrique RATP » est effectuée à ses seuls risques et périls.

4.2. Les différents tests qui seraient proposés dans le cadre de "La Fabrique RATP" sont proposés aux membres de "La Fabrique RATP" à un stade de développement expérimental. Il appartient aux membres de "La Fabrique RATP" de signaler dans les meilleurs délais tout problème de qualité, quel qu'il soit, qu'ils auront détecté au service clients dédié et ce, par courriel envoyé à l'adresse électronique indiquée dans la rubrique « contact » du site « La Fabrique ».

4.3. La RATP ne saurait en aucun cas ni aucune façon être tenue de réparer d'éventuels dommages directs ou indirects subis le cas échéant par les membres de "La Fabrique RATP" à l'occasion de l'utilisation des équipements, offres et services testés et/ou du site internet de l'opération La Fabrique RATP, et /ou la participation à un événement ou à un test. Etant précisé que les dommages indirects

sont ceux qui ne résultent pas exclusivement et directement de la défaillance des prestations de la RATP.

Article 5 - Obligations des membres de "La Fabrique RATP"

5.1. Tout membre de "La Fabrique RATP" s'engage, à titre gratuit et sans qu'il puisse prétendre à une quelconque rémunération ni contrepartie financière/ou de quelque nature que ce soit, à participer régulièrement aux tests proposés par la RATP dans le cadre de la fabrique RATP, pendant toute la durée de leur adhésion à La fabrique RATP. et à répondre aux différentes sollicitations dont il pourrait faire l'objet pendant chaque test ainsi qu'aux différentes enquêtes relatives aux tests, à leur déroulement.

5.2. Le membre de "La Fabrique RATP" s'engage à ne faire aucun usage commercial (ni usage personnel en dehors de ce qu'il s'engage à effectuer dans le programme « La Fabrique ») des différents contenus et services auxquels il pourrait avoir accès dans le cadre du dispositif « La Fabrique RATP ». A défaut, sa responsabilité pourra être engagée et entre autres dommages/intérêts lui être réclamés.

5.3 Les contenus mis à disposition des membres dans le cadre de « La Fabrique RATP » sont protégés par les législations françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. L'attention du membre de « La Fabrique » est tout particulièrement attirée sur la protection du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur. Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Par conséquent, une telle représentation ou reproduction est interdite et constituerait notamment une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle.

En cas de violation des droits de propriété intellectuelle, la RATP se réserve le droit d'engager toute action pour faire cesser toute atteinte à ses droits et obtenir réparation du préjudice subi.

5.4. Le membre de "La Fabrique RATP" ne peut en aucun cas céder ou transmettre à un tiers à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme et/ou manière que ce soit, le bénéfice de la présente convention sans l'accord préalable et écrit de la RATP.

5.5 La RATP se réserve le droit d'exclure le membre de "La Fabrique RATP" dans l'un des cas suivant :

- matériel non restitué à l'issue de la période de test particulier après relance de la RATP ;
- en cas de propos diffamatoire et/ou contraire à la tradition de respect et de bienséance qui s'impose à la RATP en tant que transporteur public, tenu par le membre de "La Fabrique RATP" à l'encontre de la RATP, de ses partenaires, des autres membres de "La Fabrique RATP", et/ou de tout autre personne (morale ou physique) que celle-ci revête ou non la qualité de tiers vis-à-vis de la RATP.
- en cas d'absence totale d'activité du membre sur le site depuis plus de 90 jours
- en cas de déclaration de fausses données lors de la souscription ou ultérieurement ;
- en cas de comportement du membre de "La Fabrique RATP" préjudiciable aux droits d'un tiers et/ou à ceux de la RATP.

Article 6 – Loi informatique et libertés et droit d'accès aux données nominatives

6.1. La RATP utilise les informations concernant le membre de "La Fabrique RATP" pour délivrer les services proposés dans le cadre de « La Fabrique » Toutes les informations collectées dans le cadre ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé servant à évaluer les équipements, offres et/ou services proposés aux membres de "La Fabrique RATP".

6.2. Les informations nominatives relatives à chaque membre de "La Fabrique RATP" recueillies par la RATP sont traitées dans le cadre de l'exécution de la présente convention conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés (loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et libertés) et en application desquelles tout membre de "La Fabrique RATP" dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ce droit, tout membre de « La Fabrique RATP » devra effectuer une demande écrite auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la RATP en lui écrivant à l'adresse suivante : RATP/Correspondant Informatique et Libertés/LAC JV 27 – 13, rue Jules Vallès – 75547 PARIS.

Article 6-3 .-. Les membres de « La Fabrique RATP » sont également informés que les données nominatives les concernant sont nécessaires à la prise en compte de leur adhésion à « La Fabrique RATP »

Article 7 – Confidentialité

Les informations contenues dans la présente convention, les informations relatives aux équipements et aux offres et services, auxquelles le membre de "La Fabrique RATP" aurait accès à l'occasion de l'exécution de la présente convention, et toute autre information ou donnée dont le membre de "La Fabrique RATP" pourrait avoir connaissance, sont strictement confidentielles et réservées à l'usage exclusif du membre de "La Fabrique RATP" dans le cadre de « La Fabrique RATP » .

Elles ne doivent être ni divulguées ni communiquées à des tiers sous quelle que forme que ce soit par le membre de "La Fabrique RATP" sans l'accord préalable et écrit de la RATP.

En cas de non-respect de cet engagement, la RATP se réserve le droit de mettre fin à la présente convention et d'engager toute action et/ou recours pour faire cesser toute atteinte à ses droits et obtenir réparation du préjudice subi.

La présente obligation de confidentialité subsistera pendant une durée de 10 ans (dix ans) après expiration de la présente convention pour quelle que cause que ce soit.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique toutefois pas aux informations :

- qui étaient déjà connues du membre de « La Fabrique RATP » autrement, que » sous le sceau du secret » au moment où il les reçoit,
- qui étaient généralement accessibles au public au moment où elles ont été communiquées ou qui sont tombées dans le domaine public après leur communication, et ce, sans qu'il y ait eu manquement aux obligations de la présente convention,
- qui ont été divulguées ultérieurement par un tiers de manière licite,
- qui ont été développées de manière indépendante par le membre de « la Fabrique RATP ».

Enfin, à l'issue de la présente convention ou en cas de résiliation anticipée pour quelle que cause que ce soit, les données appartenant à la RATP lui seront restituées.

Article 8 - Résiliation du contrat

8.1. Le membre de "La Fabrique RATP" peut mettre fin à tout moment à la présente convention par simple demande à partir du formulaire de contact disponible sur le site « www.lafabriqueratp.fr ». La résiliation de la présente convention prend effet à la date de restitution à la RATP des équipements et de leurs accessoires pour le cas où de tels éléments auraient été remis au membre de "La Fabrique RATP".

Le membre de "La Fabrique RATP" perd par conséquent son statut de membre et la possibilité de participer à un test, un évènement, un sondage et de poster des commentaires.

8.2. La convention est résiliée de plein droit et avec effet immédiat par la RATP si le membre de "La Fabrique RATP" manque à l'une quelconque de ses obligations et notamment à son obligation de confidentialité telles que prévues aux articles 5 et 7 ci-dessus.

Article 9 - Fin du dispositif.

La RATP peut mettre fin, à tout moment, au dispositif "La Fabrique RATP". Le membre de "La Fabrique RATP" sera averti de la fin dudit dispositif 30 jours avant que celle-ci ne soit effective. La présente convention n'aura alors plus vocation à s'appliquer, sauf en ce qui concerne l'effet de la clause relative à la confidentialité : soit dix années après l'expiration de la présente convention et ce, pour quel que motif que ce soit.

Article 10 – Exclusion d'un Programme et/ou d'une Activité

La RATP se réserve le droit d'exclure d'un Evènement ou d'un Test et ce, sans préavis, tout

membre de "La Fabrique RATP":

- qui ne participerait pas activement au Test et/ou à l'Évènement;
- qui détournerait le Test et/ou l'Évènement de sa finalité ;
- qui n'adopterait pas un comportement approprié aux besoins du Test et/ou de l'Évènement.

Article 11 – Rappel des conditions générales d'utilisation des forums

Ce forum de discussion, ouvert à tous les membres de la Fabrique, reprend les sujets d'actualités de la Fabrique (tests, questionnaires, événements, innovations) et permet aux membres de dialoguer entre eux sur ces sujets.

Le membre de "La Fabrique RATP", utilisateur des forums s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur y compris celles concernant l'interdiction de la diffusion de contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.

Les messages échangés sur le forum sont publics, mais demeurent inaccessibles aux non membres. Ils font l'objet d'un contrôle a posteriori quotidien par un modérateur. Les émetteurs et les destinataires des messages sont anonymes. Ils ne sont identifiés que par un pseudo et éventuellement une adresse e-mail

L'Utilisateur déclare être le propriétaire légal de tous les textes utilisés et qu'ils sont libres de tous droits. L'Utilisateur ne peut diffuser des contenus qui enfreignent les droits de propriété d'autres personnes, comme des textes, des images, des secrets commerciaux, des informations internes ou confidentielles, cette énumération n'étant pas limitative.

L'Utilisateur s'engage à rester courtois et à ne pas abuser des majuscules, écrire en majuscule signifiant hurler dans le cadre d'un forum de discussion.

L'Utilisateur s'engage à ne pas diffuser de liens hypertextes pointant sur des sites non conformes à la législation en vigueur.

L'Utilisateur s'interdit par ailleurs de diffuser tout message destiné à faire la promotion d'un bien ou d'un service. Toute convention à titre onéreux ou gratuit conclue à la suite d'une participation n'engage à aucun titre la responsabilité de la RATP.

L'Utilisateur s'interdit de diffuser des messages non sollicités à caractère publicitaire (spams).

L'Utilisateur s'interdit de transmettre toute donnée susceptible d'endommager le matériel des autres participants.

La RATP se réserve le droit de modérer les messages, ainsi que les pseudos avant, pendant et après leur diffusion et de retirer tout contenu manifestement illicite.

Seront notamment exclus les messages qui pourraient être constitutifs d'incitation à la réalisation de crimes ou délits, à la discrimination, à la haine ou à la violence, en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation, d'apologie du nazisme, de contestations de l'existence de crimes contre l'humanité, d'atteinte à l'autorité de la justice, de diffamation et d'injure, d'atteinte à la vie privée, ou encore d'actes mettant en péril des mineurs, de même que tout fichier destiné à exhiber des objets et/ou des ouvrages interdits, les messages à caractère, diffamatoire, grossier, injurieux, violent ou contraire aux lois en vigueur, les messages sur le tabac et l'alcool, les messages comportant des coordonnées personnelles et d'informations permettant une localisation géographique précise, les messages incitant à la consommation de substances interdites ou au suicide, les messages permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil ou logiciel ou autre, les messages permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens en violation du caractère privé des correspondances. Cette énumération n'étant pas limitative.

L'utilisateur devra s'assurer que sa contribution porte bien sur le thème du débat traité dans le forum, qu'elle n'est pas hors sujet, et qu'elle est conforme aux règles des présentes conditions.

L'Utilisateur est également informé que si la RATP est alerté par quelque moyen que ce soit de l'illicéité ou de la non-conformité par rapport aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, d'un message diffusé ou importé dans le cadre de l'utilisation du Service, la RATP pourra retirer le message, suspendre l'accès au service et remettre ledit message aux autorités chargées de faire respecter la loi. Dans ce cas, la RATP se réserve la possibilité de supprimer l'accès de l'Utilisateur au Service. La RATP pourra être alertée par un membre de la Fabrique d'un contenu illicite ou non-conforme aux Conditions Générales d'Utilisation via l'adresse mail indiquée dans le module contact.

La responsabilité de la RATP ne saurait être engagée en raison du contenu des messages émis par les participants sur les forums, ou de la défaillance du modérateur dans son contrôle. La RATP est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche du forum et prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du service. L'obligation de la RATP est une obligation de moyens.

Le contenu des messages publiés n'est pas susceptible d'être référencés automatiquement sur la plupart des moteurs de recherche.

Ce forum détient et conserve toutes données de nature à permettre l'identification des auteurs des messages et procède à l'archivage privé des messages postés. Ces informations ne pourront être communiquées qu'à une autorité judiciaire qui en formulerait la demande. »

Vous pouvez à tout moment nous demander la modification ou la suppression de vos propres messages à l'adresse email indiquée dans le module contact en indiquant votre pseudo, le titre et la date de publication du message et l'URL.

Article 12 – Loi applicable et litige

La présente convention est soumise à l'application de la loi française.

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable, les tribunaux de PARIS seront seuls compétents, nonobstant tout appel en garantie et toute pluralité de parties.